

**M. Jacquy Christelbach**  
Secrétaire du CHS CT de la Nièvre  
Ecole Primaire des Chevillettes  
58600 Fourchambault

Nevers le 19 mai 2016

à Madame la Ministre de l'Education Nationale  
s/c de Monsieur le DASEN de la Nièvre  
s/c de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon

Objet : Problématique liée aux mutations  
Corpus du 1<sup>er</sup> degré de la Nièvre

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur d'espérer des avancées significatives sur les chances de mutation d'un enseignant nivernais du 1<sup>er</sup> degré hors de son département d'affectation.

Si aujourd'hui un Professeur des Ecoles qui demande sa mutation a peu de chance de l'obtenir, c'est quasiment impossible dans notre département.

La convergence de plusieurs facteurs liés à l'autorisation administrative de sortir de son département d'origine et au potentiel d'accueil possible dans celui demandé, ajoute à la difficulté en termes de complexité et d'arbitrage. De surcroît, la baisse des démographies scolaires, la carence des tissus économiques et la ruralité sont également des vecteurs qui interfèrent inévitablement dans les statistiques des mutations satisfaites. A cet égard, le département de la Nièvre cumule les difficultés.

Pourtant, et c'est là un premier paradoxe, les principes de la Loi du 11 janvier 1984 prévoient le cadre des priorités légales à mettre en œuvre. L'article 60 modifié par la Loi du 20 avril 2016 en établit des règles simples que les commissions paritaires s'efforcent d'appliquer. La loi fait des choix puisque seuls le rapprochement de conjoint et le handicap sont prioritaires. Toutefois, bon nombre de demandes, y compris celles relevant du rapprochement de conjoint n'obtiennent pas satisfaction.

Avec à peine plus de 1000 enseignants en activité dans le premier degré et des fermetures de classes qui chaque année réduisent un peu plus notre nombre, le département nivernais reste confiné dans un deuxième paradoxe : les besoins en enseignants sont de moins en moins importants et pourtant les possibilités de changer de département sont très réduites.

Madame la Ministre, des collègues de la Nièvre attendent parfois depuis plus d'une décennie le graal d'une sortie de territoire. Certains se retrouvent séparés, la difficulté de vivre avec ses proches devient compliquée. Parfois

même, il n'est plus possible d'être au côté d'un parent malade, parce qu'il habite trop loin. Le CHS CT départemental par le biais du Registre de Santé et Sécurité au Travail, a été saisi de situations particulières, humaines et émouvantes de collègues en souffrance. Vingt-cinq fiches inscrites au RSST ont permis de mettre en perspective tant les déceptions que l'aggravation des risques psychosociaux évoqués ou latents.

Je ne peux me résigner à concevoir le métier d'enseignant autour de cette dimension. Je ne peux accepter que certains collègues doivent imaginer renoncer à leur métier pour pouvoir rester auprès de leur famille et donc stopper leur carrière. Ce sont souvent les femmes qui assument ce choix par le biais d'une disponibilité. Dans une profession largement féminisée, c'est là une discrimination inacceptable.

Le département de la Nièvre aura vu cette année 65 refus aux permutations informatisées. Seuls 14 collègues ont pu changer de département. La procédure des Ineat-Exeat n'est pas encore réalisée mais leur nombre sera vraisemblablement très limité. Parce que le département est petit et rural, des situations de blocage sont trop souvent rencontrées et perdurent. Elles sont particulièrement mal comprises par les plus anciens d'entre nous. Je pense malgré tout que des solutions doivent pouvoir être trouvées.

Au niveau du rectorat de Dijon, la situation de l'Yonne a été prise en considération. Mais pour la Nièvre, dans une situation comparable, les évolutions tardent à venir.

Dans un dialogue social avec les partenaires et l'administration, l'empathie humaine doit être à la mesure des espérances, un signe fort du Ministère de tutelle en direction des publics concernés est attendu.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à cette lettre, je reste à votre disposition pour évoquer le sujet plus largement.

Soucieux d'un service public de qualité, je vous prie Madame la Ministre de bien vouloir recevoir l'expression de mes salutations respectueuses.

J Christelbach  
Secrétaire du CHS CT de la Nièvre

Copie au SE UNSA de la Nièvre  
Copie au SE UNSA national